

DÉPARTEMENT

Ille-et-Vilaine

COMMUNE : *TINTÉNIAC*

Communes de 1 000
habitants et plus

ARRONDISSEMENT

Saint Malo

Élection du maire et des
adjoints

PROCÈS-VERBAL

Effectif légal du conseil
municipal

27

DE L'ÉLECTION DU MAIRE

ET DES ADJOINTS

Nombre de conseillers en
exercice

27



L'an deux mille vingt, le vingt-trois du mois de mai à dix heures et trente minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de TINTÉNIAC.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

ANDRÉ Marie-Thérèse	DELVILLE Nathalie	LEMARCHANDEL Franck
ARRIBARD Martine	DUFEIL Christophe	Absente excusée
BAZIN Denis	DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile	PARPAILLON Marie-Laure
BIMBOT Frédéric	FOUCHARD Fabrice	PRESCHOUX Léon
BLANDIN Béatrice	GARÇON-PAIN Isabelle	QUENOILLERE Roger
BOLIVARD Régis	GIOT Stéphanie	RIOU Fabienne
BOSSARD Nelly	Absent excusé	SALIS Anaïs
D'ABOVILLE Rosine	JEANNEAU Luc	TOCZE Christian
DEHEEGER Vianney	LEGRAND Rémi	TOUZARD Blaise

Absents excusés :

MARTINIAULT-LEFEUVRE Anne-Laure	donne pouvoir à : GIOT Stéphanie
GONON Gilles	donne pouvoir à : TOCZE Christian

1. Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Louis ROCHEFORT, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame Cécile DUFRAIGNE-CLOLUS a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

POINT 2. Élection du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Madame Rosine d'ABOVILLE, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré vingt-cinq conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Intervention de Rosine d'ABOVILLE (annexe 1).

Intervention de Frédéric BIMBOT (annexe 2).

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Madame MORLAIS H. et Monsieur DELAHAYE Y.

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 27
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]..... 21
- f. Majorité absolue 11

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
TOCZÉ Christian	21	vingt et un
BLANDIN Béatrice	6	six

2.7. Proclamation de l'élection du maire

Monsieur Christian TOCZÉ a été proclamé maire et a été immédiatement installé. Monsieur le Maire fait un discours (annexe 3).

POINT 3. Élection des adjoints

Sous la présidence de Monsieur Christian TOCZÉ élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

3.1. Nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit huit adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de six adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à la majorité absolue (six « Abstentions ») à huit le nombre des adjoints au maire de la commune.

3.2. Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Chacun liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

Intervention de Béatrice BLANDIN (annexe 4).

3.3. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 27
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)..... 6
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]..... 21
- f. Majorité absolue 11

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Liste BIMBOT Frédéric	21	vingt et un

3.6. Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Frédéric BIMBOT. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste tel qu'ils figurent ci-dessous et sur la feuille de proclamation ci-jointe.

1^{er} Adjoint	BIMBOT Frédéric	5^{ème} Adjoint	TOUZARD Blaise
2^{ème} Adjointe	DELVILLE Nathalie	6^{ème} Adjointe	PARPAILLON Marie-Laure
3^{ème} Adjoint	LEGRAND Rémi	7^{ème} Adjoint	BOLIVARD Régis
4^{ème} Adjointe	GARÇON-PAIN Isabelle	8^{ème} Adjointe	GIOT Stéphanie

POINT 4. Composition de la commission municipale « Finances »

Monsieur le Maire précise que l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions municipales peuvent avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil.

Monsieur le Maire propose de créer dès à présent, compte tenu du calendrier légal d'adoption des budgets, une commission municipale permanente « Finances » présidée par lui-même et composées de 6

conseillers municipaux, 5 de la majorité et 4 de l'opposition afin de respecter le plus fidèlement possible le principe de la représentation proportionnelle.

Il est proposé la composition de la commission municipale « Finances » suivant le tableau ci-après :

COMMISSION MUNICIPALE « FINANCES »	
Christian TOCZÉ, Maire 1- TOUZARD Blaise 2- GARÇON-PAIN Isabelle 3- LEMARCHANDEL Franck	4- ANDRÉ Marie-Thérèse 5- BIMBOT Frédéric 6- BLANDIN Béatrice

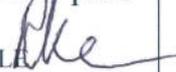
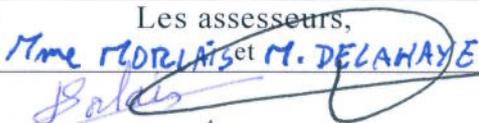
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la création de la commission municipale « Finances » et la désignation de ses membres telle que susvisée.

POINT 5. Observations et réclamations ¹

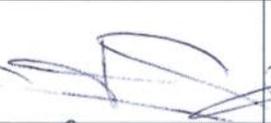
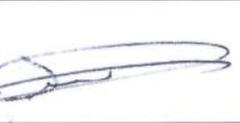
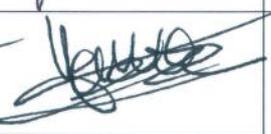
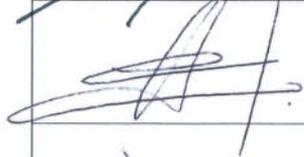
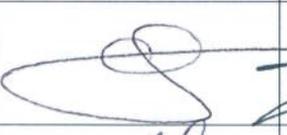
néant

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le vingt-trois mai deux mille vingt, à douze heures, ~~trente cinq minutes~~, en double exemplaire ² a été, après lecture, signé par le Maire, le conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le maire, Christian TOCZÉ 	Le conseiller municipal le plus âgé, Rosine d'ABOVILLE 	Le secrétaire, DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile 
Les assesseurs, Mme FLORENT et M. DELAHAYE 		

SIGNATURES :

				
André		Baugon	Bouill	Göt
				NBosard
	BB			
		Rhe		

¹ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

² Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la mairie avec les déclarations de candidature et un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

DÉPARTEMENT

Ille-et-Vilaine

ARRONDISSEMENT

Saint Malo

Effectif légal du conseil municipal

27

REÇU LE COMMUNE : TINTÉNIAC

28 MAI 2020

PREFECTURE
D'ILLE-ET-VILAINE

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

Communes de 1 000
habitants et plus**TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

Fonction	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste (en chiffres)
Maire	M.	TOCZÉ Christian	04/05/1957	23 mai 2020	21
Premier adjoint	M.	BIMBOT Frédéric	09/07/1963	23 mai 2020	21
Deuxième adjointe	Mme	DELVILLE Nathalie	01/12/1966	23 mai 2020	21
Troisième adjoint	M.	LEGRAND Rémi	25/02/1966	23 mai 2020	21
Quatrième adjointe	Mme	GARÇON Isabelle	10/01/1971	23 mai 2020	21
Cinquième adjoint	M.	TOUZARD Blaise	01/05/1972	23 mai 2020	21
Sixième adjointe	Mme	PARPAILLON Marie-Laure	04/06/1969	23 mai 2020	21
Septième adjoint	M.	BOLIVARD Régis	17/11/1978	23 mai 2020	21
Huitième adjointe	Mme	GIOT Stéphanie	26/01/1976	23 mai 2020	21
Conseillère	Mme	ANDRÉ Marie-Thérèse	02/05/1955	15 mars 2020	704
Conseiller	M.	QUENOUILLE Roger	29/01/1956	15 mars 2020	704
Conseiller	M.	JEANNEAU Luc	18/02/1956	15 mars 2020	704
Conseillère	Mme	ARRIBARD Martine	14/01/1958	15 mars 2020	704
Conseillère	Mme	BOSSARD Nelly	12/02/1959	15 mars 2020	704
Conseiller	M.	LEMARCHANDEL Franck	11/09/1967	15 mars 2020	704
Conseiller	M.	DUFEIL Christophe	02/12/1967	15 mars 2020	704
Conseiller	M.	GONON Gilles	15/12/1974	15 mars 2020	704
Conseillère	Mme	MARTINIAULT-LEFEUVRE Anne-Laure	12/05/1980	15 mars 2020	704
Conseillère	Mme	SALIS Anaïs	04/09/1980	15 mars 2020	704
Conseiller	M.	FOUCHARD Fabrice	18/01/1986	15 mars 2020	704
Conseillère	Mme	DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile	25/06/1995	15 mars 2020	704
Conseillère	Mme	D'ABOVILLE Rosine	14/12/1949	15 mars 2020	679
Conseiller	M.	PRESCHOUX Léon	16/11/1956	15 mars 2020	679
Conseillère	Mme	BLANDIN Béatrice	03/06/1963	15 mars 2020	679
Conseiller	M.	BAZIN Denis	02/11/1972	15 mars 2020	679
Conseillère	Mme	RIOU Fabienne	13/02/19974	15 mars 2020	679
Conseiller	M.	DEHEEGER Vianney	19/02/1990	15 mars 2020	679

Cachet de la mairie :

Certifié par le Maire,
À Tinténac, le 23 mai 2020

CONSEIL MUNICIPAL du samedi 23 MAI 2020

Election du nouveau MAIRE

Nous sommes appelés aujourd'hui à élire le nouveau Maire de TINTENIAC, dans les circonstances étranges que nous connaissons tous.

Le 12 MARS 2020, soit 3 jours avant les élections municipales, le Président MACRON a pris la parole sur l'ensemble des chaînes de télévision française pour informer la population de la gravité de l'épidémie naissante et des mesures à prendre, dans un premier temps, pour protéger les populations vulnérables et tenter d'endiguer la propagation du virus.

Il appelait alors les personnes les plus vulnérables et les personnes à risque à rester chez elles.

Le 14 MARS, soit la veille au soir du déroulement du scrutin, le Premier Ministre annonçait la fermeture, à minuit, de tous les lieux non indispensables.

Les élections municipales du 15 MARS 2020 étaient néanmoins maintenues.

Avec un grand sens de responsabilité le Maire, Louis ROCHEFORT, son équipe, les services de la Ville et le personnel administratif, ont aménagé la salle ILLE et DONAC où le scrutin s'est déroulé, afin de protéger au mieux les électeurs contre ce risque très réel de propagation du virus dans les lieux de rassemblement.

Il demeure que les conséquences de cette situation anxiogène et réellement dangereuse pour les personnes se traduisent clairement dans le résultat des opérations électorales à TINTENIAC.

Nous avons en effet enregistré une abstention record jamais égalée dans notre cité pour de telles élections. Le taux de l'abstention est de 46.80 %.

C'est dans ces circonstances totalement inédites que le résultat du scrutin a été prononcé le soir du 15 MARS et qu'il est apparu que seulement 25 voix séparent les deux listes qui se présentaient aux suffrages des Tinténiacais.

J'ai le souvenir que, en 2014, lorsque Louis ROCHEFORT et son équipe avaient gagné cette même élection, Christian TOCZE et Frédéric BIMBOT, voulant minimiser la légitimité de la nouvelle équipe en place, avaient souligné que seulement 46 % des électeurs s'étant rendus aux urnes, avaient apporté leurs suffrages à Louis ROCHEFORT.

Cette fois ci c'est seulement 26.34 % des électeurs s'étant rendus aux urnes qui ont apporté leurs suffrages à la liste conduite par Christian TOCZE. Un peu plus du quart des électeurs....

Beaucoup en France, ont appelé à l'annulation de ce premier tour des élections municipales considérant que les résultats ont pu être faussés par la situation sanitaire due au COVID 19. En ce qui nous concerne il nous a semblé nécessaire d'attirer l'attention du Tribunal Administratif sur la situation de TINTENIAC et lui demander si nous devons considérer ce résultat électoral comme valide.

Le résultat de ce recours ne sera connu qu'ultérieurement et en attendant nous avons le devoir de procéder à l'élection du nouveau Maire sur les bases du résultat enregistré le 15 MARS

INTERVENTION DE MONSIEUR FRÉDÉRIC BIMBOT

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Au nom du groupe Tinténiac Nouveau Cap, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter au Conseil Municipal ici réuni, la candidature de Christian TOCZÉ à la fonction de Maire de Tinténiac.

Engagé de longue date dans des activités d'intérêt général pour notre commune, notamment le Club de Foot et le Centre de Loisirs, Christian TOCZÉ a également développé une solide expérience du fonctionnement des collectivités territoriales dans le cadre de sa carrière professionnelle.

Élu communal depuis 2008, il a émergé naturellement comme le chef de file d'un projet d'alternance et il a accepté de porter pour la prochaine mandature un programme municipal sérieux et audacieux devant les électeurs.

Ce projet a été construit avec toute notre équipe et avec les habitants, pour mieux répondre à leurs attentes et à leurs aspirations. Il a été validé dans les urnes le 15 mars dernier.

Je viens exprimer aujourd'hui la confiance, la cohésion et l'engagement de notre groupe autour de Christian TOCZÉ, et j'invite le Conseil Municipal dans son ensemble à l'élire Maire de Tinténiac, conformément à la volonté majoritaire des électeurs.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

ANNEXE 3

Mesdames et Messieurs, mes chers concitoyens,

J'adresse, pour commencer, mes remerciements à Madame d'Aboville qui a présidé cette séance.

C'est pour moi un très grand honneur de m'adresser à vous pour la première fois en qualité de Maire de Tinténiac.

Je voudrais remercier très sincèrement le Conseil Municipal pour la confiance qu'il vient de m'accorder. C'est une très grande responsabilité qui m'est donnée ce matin et j'en suis pleinement conscient.

Les circonstances dans lesquelles nous entrons tous en fonction ne sont pas celles que nous aurions souhaitées. L'épidémie de Covid-19 et le confinement qui en a suivi, ont retardé de plus de deux mois notre installation.

Cette pandémie qui touche tous les pays a fait des milliers de morts et je souhaite m'associer, bien modestement, à la peine de toutes les familles endeuillées.

Je souhaite également rendre un hommage particulier à toutes les personnes qui se sont mobilisées et ont participé activement à lutter contre cette maladie, à soigner les gens, à protéger et nourrir la population, à entretenir les communes, à évacuer nos déchets et que sais-je encore.

Aujourd'hui, il nous faut rester vigilants et se protéger les uns, les autres. C'est ce qui explique l'installation du Conseil Municipal dans cette salle, en présence d'un public restreint, bien que nous aurions aimé partager ce moment plus largement avec les habitants de la commune.

J'aimerais saluer et remercier mon prédécesseur Monsieur Louis Rochefort pour les trois mandats qu'il a effectués en tant que Maire de notre commune et le travail réalisé.

Permettez-moi d'avoir une pensée également pour Monsieur Roger Rebours avec qui j'ai eu la chance de participer à ma première élection municipale en 1995 et qui m'a, en quelque sorte, mis le pied à l'étrier.

Le 15 mars dernier, avec un taux de participation de 53,22 %, les électeurs de Tinténiac ont montré leur intérêt pour la vie démocratique,

en dépassant largement la participation nationale de 44,66 %, dans le contexte que tout le monde connaît.

Par ailleurs, je ne souhaitais pas aller sur ce terrain-là et je suis d'accord avec la remarque de Frédéric Bimbot, indiquant que Madame d'Aboville avait dépassé son rôle de présidente de séance, en parlant d'un résultat de vote qui serait lié, selon elle, à l'abstention constatée le jour des élections du fait du coronavirus.

J'emploierai juste une métaphore sportive, comme quoi lors d'un match de football, si la pluie a détrempé le terrain, c'est valable pour l'une ou l'autre équipe, il n'y a pas une équipe plus désavantagée que l'autre, le terrain est glissant pour les deux clubs.

En apportant la majorité des suffrages à l'équipe de Tinténiac Nouveau Cap, les Tinténiacoises et Tinténiacois ont opté pour une nouvelle équipe, de nouvelles idées, de nouvelles priorités et de nouvelles façons de travailler dans notre commune.

Sans remettre en cause tous les aspects de la vie communale actuelle, ce changement d'équipe municipale va apporter un renouvellement dont la ville avait besoin.

Ce vote valide le programme que nous avons proposé pendant la campagne électorale.

Un programme que nous avons construit et mûri avec les habitants, et avec qui nous allons le mettre en œuvre pendant ces 6 prochaines années.

Nous serons à l'écoute et nous travaillerons avec tous ceux qui sont prêts à s'investir pour Tinténiac, quelle que soit leur sensibilité, dès lors qu'ils souhaitent contribuer à l'intérêt général.

En droite ligne avec les engagements pris pendant notre campagne, notre action municipale sera guidée par la volonté d'apporter aux Tinténiacois une amélioration de leur cadre de vie, de la qualité des services communaux, de la modernisation des infrastructures et du dynamisme communal, pour répondre aux besoins d'une ville comme la nôtre en 2020.

Nous travaillerons également pour apporter à chacun davantage de possibilités de s'investir dans la vie communale. De plus en plus de nos concitoyens y aspirent, car ils ressentent que notre commune peut

devenir un lieu de vie et d'épanouissement au travers d'activités associatives, d'actions solidaires, d'initiatives citoyennes et d'investissement dans la transition écologique, laquelle se profile toujours plus distinctement de jour en jour.

Depuis notre élection le 15 Mars, nous avons mis à profit la période de confinement pour commencer à travailler, en visio-conférence, sur différents dossiers :

- d'abord sur notre propre organisation et la désignation des futurs Adjoints et Conseillers Délégués ;
- sur un document d'information et de présentation de notre nouvelle équipe qui sera distribué à la population dans les jours qui viennent ;
- sur les futurs élus-référents de quartier qui vont très vite prendre leurs marques et être à l'écoute de nos concitoyens.
- sur les nouvelles technologies afin d'améliorer la communication et l'information dans la commune.
- et sur différentes formules qui nous permettront, si la Préfecture l'autorise, de faire la Fête de la Musique dans des conditions compatibles avec les contraintes sanitaires

Au fil des prochaines semaines et des prochains mois, d'autres actions s'engageront avec de nouvelles réalisations à la clé et un nouvel état d'esprit, apportant plus de dialogue avec les acteurs locaux, davantage de participation des habitants et des réponses adaptées aux besoins de la jeunesse d'aujourd'hui.

Et nous veillerons à être aux côtés de ceux pour lesquels la crise actuelle aura fragilisé une situation qui était déjà précaire avant même cette crise du Covid-19, et qui auront besoin dans les prochains mois de notre solidarité.

A cet instant, je souhaiterais adresser mes remerciements à mon épouse, pour m'avoir soutenu, d'avoir participé à nos réunions de travail et d'accepter maintenant de ne pas m'avoir à la maison autant que nous pourrions le souhaiter. Je remercie également les conjoints et conjointes de mes colistiers ; pendant notre campagne électorale, ils et elles ont pu avoir un avant-goût des contraintes qu'entraînent un mandat d'élu. Je les remercie pour leur patience et attention.

Je finirai mon propos en m'adressant à ceux qui vont désormais exercer, à mes côtés, les responsabilités municipales.

Nous sommes aujourd'hui des représentants de la République, nous exerçons nos fonctions dans un bâtiment portant sur son fronton sa devise « Liberté, Egalité, Fraternité » et où flotte son drapeau.

C'est une grande responsabilité qui nous engage à servir nos concitoyens et à être digne de la confiance qu'ont placé en nous les électeurs de Tinténiac.

Monsieur le Maire,
Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,
Mesdames, messieurs,

ANNEXE 4

Le 15 mars dernier, après la proclamation des résultats, on ne m'a pas donné l'occasion de remercier tous nos électeurs.

Je tiens aujourd'hui à réparer cet oubli fâcheux, même s'il n'est pas relayé dans la presse. Au nom de tous les membres de la liste TINTENIAC AVANCE AVEC VOUS, je remercie chaleureusement les 679 électeurs qui nous ont accordé leur confiance. Je n'oublie pas toutes les personnes qui ont été dans l'incapacité de se déplacer pour voter. Beaucoup nous ont manifesté les jours suivants leur sympathie et leur soutien. Merci à tous !

Aujourd'hui, notre groupe s'interroge et s'inquiète d'une telle augmentation du nombre d'adjoints, avec la création de deux postes supplémentaires.

Nous alertons tous les habitants sur les conséquences sur le budget de la commune, déjà fragilisé dans le dramatique contexte actuel et l'exceptionnelle crise liée au Covid 19.

Au cours des 3 mandats précédents, nous avons géré au plus près les finances de la commune, et avons réussi, à force de travail et de volonté politique, redressé les comptes, et permis de gros investissements afin de répondre aux besoins des Tinténiacais et des habitants d'un large bassin de vie.

Parmi les mesures visant à maîtriser les dépenses de fonctionnement, nous avons limité le nombre d'adjoints à 6, une adjointe ayant même la charge de 2 commissions.

Et pourtant, lors du conseil municipal du 21 avril 2017, vous vous êtes opposés à la revalorisation des indemnités de fonction des élus locaux, demandée le 15 mars 2017 par le ministère de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales, et, le ministère de l'intérieur.

Vous avez ensuite largement communiqué sur cette décision et sur ses conséquences budgétaires dans un tract distribué aux habitants et dans la page de l'opposition municipale du bulletin de juin 2017.

Aujourd'hui, vous faites le choix d'augmenter le nombre de postes d'adjoints et cette décision nous paraît contradictoire et dangereuse pour les finances publiques.

Aussi, pour ces différentes raisons, nous ne pouvons approuver l'augmentation du nombre d'adjoints et nous nous abstenons.

Je conclurai en m'adressant à tous les Tinténiacais :

Nous continuons et nous continuerons à agir au service de l'intérêt général.

Nous continuons et nous continuerons à être disponibles et présents sur le terrain.

Nous serons très vigilants concernant toutes les affaires de la commune et plus particulièrement celles liées aux finances, dont la prochaine fixation des indemnités du maire et des adjoints.

Merci de votre attention